



LA MUNICIPALITÉ

COMMUNICATIONS DES PRINCIPALES DECISIONS DE LA MUNICIPALITE DU 1ER JANVIER AU 8 MAI 2023

Sur les 5 premiers mois de l'année 2023, la Municipalité a été amenée à prendre bon nombre de décisions en préparation de la saison estivale. Dans cette période, les demandes d'utilisation du domaine public affluent et nécessitent une coordination des services communaux. C'est notamment le cas avec le carnaval au mois d'avril, le triathlon en juin, les promotions et la Fête de l'Abbaye à la fin de l'année scolaire et Yadlo qui se déroulera une semaine plus tard. Diverses décisions d'appui ont été prises. Une première rencontre avec les entreprises de Prévèrenges est également prévue le lundi 3 juillet sous la cantine de l'Abbaye. Et bien sûr, notre Fête Nationale du 1^{er} août qui se déroulera sur la Place des Fêtes.

L'action du nettoyage de Plage le 6 mai dernier a de nouveau eu cette année un grand succès. Merci aux nombreux citoyens de tous les âges qui sont venus soutenir cette initiative dans la bonne humeur.

Parallèlement à cela, la Municipalité a accepté la proposition d'un groupe de jeunes gens de constituer, sur la terrasse de l'Auberge de l'Étoile, une buvette éphémère, Le 28. Elle sera exploitée de mai à juillet (3 mois). Les heures d'exploitation sont comprises entre 14 h et 23 h, les jours de semaine et 24 h, les week-ends. La Municipalité se réjouit de cette idée qui apportera un peu de dynamisation dans le centre du village. Cette activité sera soigneusement encadrée afin que les nuisances sonores soient minimisées pour les riverains.

La saison culturelle de la commune se met également en place avec l'organisation des traditionnels Apéro'prev qui se tiendront aux mois de juin et août au bord du lac (Buvette de l'Oued et Place des Fêtes) et au bar Le 28 (buvette éphémère de l'Auberge de l'Étoile). Des concerts classiques sont également planifiés pour l'automne, de même que les actions Prev'Bouge, Le calendrier sera publié prochainement.

Divers dossiers stratégiques ont passablement mobilisé l'Exécutif communal, à savoir :

1. La conduite d'un projet visant à reprendre les locaux de la défunte structure Univers Montessori afin d'y constituer une nouvelle crèche-garderie en collaboration avec l'association Les Moussaillons. Les démarches sont nombreuses et un préavis municipal demandant un crédit de CHF 1'795'000.00 a été déposé au Conseil communal. Le préavis sera débattu dans la séance du 15 juin prochain.
2. La poursuite du projet en lien avec le site des Voiles du Léman a également induit nombre d'heures de travail. Forte de la vision stratégique qui est ressortie des études-tests, un appel d'offre public pour un mandat d'étude parallèle a été lancé pour la réalisation de la phase 1 de la vision stratégique. Cette phase comprend la réalisation d'un nouveau réfectoire scolaire et la construction d'UAPE, accompagnées une bibliothèque publique, en remplacement des locaux provisoires.
3. Le Plan d'Affectation Communal (PACom), dont l'étude se poursuit et qui devrait permettre de déposer une première version à l'examen préalable des services cantonaux avant les vacances d'été. Le retour des services du Canton est attendu pour la fin de l'année civile. Un second plan d'affectation, lié à un projet privé, évolue également pour le quartier du Grand-Record. Des présentations publiques sont prévues en août pour ce second plan.

4. La Municipalité réfléchit également à un partenariat à définir pour la mise en place d'un système de chauffage à distance. Diverses pistes sont examinées, sans qu'une décision n'ait été prise par la Municipalité à ce stade.

Sur le plan opérationnel, l'arrivée de la nouvelle équipe chargée des Ressources humaines permet la poursuite de l'assainissement de la situation. Les évaluations du personnel 2022 ont été réalisées au cours du premier trimestre 2023. Parallèlement, une directive sur les mesures de santé et sécurité au travail (MSST) a été élaborée et approuvée par la Municipalité. Cette directive est couplée à la mise en place d'un dispositif de personne de confiance en entreprise (PCE) afin de prévenir les risques psychosociaux. Ces mesures devaient impérativement être déployées puisqu'elles sont prévues dans la loi sur le travail. Parallèlement, une démarche visant à réfléchir sur les valeurs qui unissent le personnel et les cadres de notre administration a débuté. Des entretiens individuels ont eu lieu et font ressortir la nécessité de faire le point sur le fonctionnement de nos services afin de définir la vision de l'administration du futur. Enfin, plusieurs cas particuliers nécessitent aussi de nombreuses heures de travail afin de solutionner des problématiques fort diverses.

L'informatique communale connaît également de nombreux bouleversements. En fin d'année 2022, le serveur de courriel avait été changé au profit d'une solution hébergée à distance. Au cours du premier trimestre, les applications de l'ERP communal (logiciel central de gestion du contrôle des habitants, des ressources humaines, de la comptabilité, des amendes d'ordres) ont été migrées également sur des serveurs distants auprès du fournisseur. Cette migration devenait urgente et nécessaire afin de garantir un niveau de sécurité suffisant pour l'accès à ces bases de données contenant de nombreuses informations personnelles. Ces travaux ont nécessité d'importantes opérations de notre référent informatique ainsi que de notre mandataire privé. Une ultime étape complexe a eu lieu au milieu du mois de mai avec l'arrêt de notre ancien serveur de domaine, et la migration sur une nouvelle machine plus performante. Cette migration impacte fortement le fonctionnement des services, mais permet de répondre à la totalité des recommandations mises en évidence par un audit réalisé en 2020. Le domaine des technologies de l'information et de la communication étant en évolution constante, la veille technologique reste permanente et nécessitera le maintien de budgets importants, afin de garantir un haut niveau de sécurité et de s'adapter à la gestion électronique des documents.

Diverses autres décisions ont également été prises, dont les principales sont listées ci-dessous :

- Attribution des travaux de réfection de la porte d'entrée du château pour plus de sécurité.
- Remplacement de plusieurs tableaux interactifs dans certaines salles de classe du collège des Voiles du Léman.
- Adjudication d'un quota d'heure à l'un de nos prestataires informatiques afin d'appuyer le référent informatique communal.
- Confirmation et poursuite du mandat pour un chef de projet externe en lien avec les dossiers du service de l'urbanisme et des constructions.
- Achat d'un scanner pour le dépouillement des bulletins de vote dès le deuxième semestre de l'année 2023.
- Remplacement du matériel de régie son et lumière et d'une porte extérieure à la salle polyvalente.

La Municipalité a également été appelée à se prononcer sur la révision des statuts de la Police Région Morges, suite à une nouvelle ronde de négociations avec les communes partenaires. Un terrain d'entente semble se dégager.

Elle a aussi validé les avant-projets des règlements :

- sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;
- des sépultures et du cimetière ;
- sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Ces divers règlements ont été transmis aux services cantonaux compétents pour examen préalable et feront l'objet de préavis au Conseil communal dès que la version établie aura rencontré l'adhésion des instances concernées.

En outre la Municipalité tient à mentionner que, malgré la rigueur dont elle doit faire preuve sur le plan budgétaire, elle a accordé son soutien à 19 associations ou sociétés locales de la région, qui comptent dans leurs rangs des Préverengeois.

Pour terminer, la Municipalité dans un souci de transparence, publie ci-dessous la liste des préavis qu'elle prévoit de soumettre au Conseil communal au cours des années 2023 et 2024. Lesdits préavis n'ayant encore pas fait l'objet d'une approbation municipale définitive, leur dépôt pourrait être retardé ou annulé en fonction des contraintes financières et politiques. Cette liste n'est donc ni définitive, ni chronologique. Elle n'est pas exhaustive :

- Préavis no 2/2023 - Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'795'000.00, subventions non déduites, dans le but de créer une structure préscolaire à l'allée du Rionzi 1 – dépôt mai 2023 ;
- Préavis no 3/2023 - Comptes et Gestion 2022 – dépôt mai 2023 ;
- Arrêté d'imposition 2024 ;
- Préavis relatif à la constitution de l'association "Les Petites Voiles" en lien avec le préavis no 2/2023 ;
- Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;
- Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux ;
- Crédit d'étude de CHF 525'000 pour la réalisation du Port du Laviau à Saint-Sulpice ;
- Règlement sur le stationnement privilégié ;
- Règlement communal sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire ;
- Plan d'affectation Grand Record ;
- Rénovation de l'auberge de l'Étoile ;
- Crédit d'étude pour l'aménagement paysager du site scolaire ;
- Règlement des sépultures et du cimetière ;
- Statuts de la PRM ;
- Statuts de l'ORPCi ;

La Municipalité